

Le présent document est  
établi à titre provisoire.  
Seule la « petite loi »,  
publiée ultérieurement, a  
valeur de texte authentique.



TEXTE ADOPTÉ n° 103

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

29 avril 2025

---

---

## PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*fixant le statut du procureur de la République anti-criminalité organisée*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, dans les conditions prévues à l'article 45, alinéa 3, de la Constitution, la proposition de loi organique dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat* : 1<sup>re</sup> lecture : **197, 253, 255** et T.A. **46** (2024-2025).

**503**. Commission mixte paritaire : **534, 536** et T.A. **109** (2024-2025).

*Assemblée nationale* : 1<sup>re</sup> lecture : **908, 1044** et T.A. **84**.

Commission mixte paritaire : **1278**.

---

### **(CMP) Article 1<sup>er</sup>**

À la fin de la seconde phrase du neuvième alinéa de l'article 3-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature, les mots : « ou premier vice-procureur de la République financier près le tribunal judiciaire de Paris » sont remplacés par les mots : « , premier vice-procureur de la République financier ou premier vice-procureur de la République anti-criminalité organisée ».

### **(CMP) Article 2**

- ① Le dernier alinéa de l'article 38-2 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 précitée est ainsi modifié :
- ② 1° Les mots : « près le tribunal judiciaire de Paris et » sont remplacés par le signe : « , » ;
- ③ 2° La seconde occurrence des mots : « près le tribunal judiciaire de Paris » est remplacée par les mots : « et au procureur de la République anti-criminalité organisée, » ;
- ④ 3° À la fin, les mots : « même tribunal » sont remplacés par les mots : « tribunal judiciaire de Paris ».

### **(CMP) Article 3**

La présente loi organique entre en vigueur le 5 janvier 2026.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 avril 2025.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*